

# Bonne et Heureuse Année

## Les vœux du président

Notre première pensée, en formulant des vœux pour l'année nouvelle, s'adresse aux familles ouvrières affectées par le chômage. Nous savons tous qu'elles sont malheureusement très nombreuses et que les Fêtes seront pour un trop grand nombre de parents et d'enfants ouvriers des jours assombrés par la gêne et dans beaucoup de cas par la misère.

Je formule le vœu que la population du Canada et tous ses dirigeants prennent conscience de ce scandale et mettent en oeuvre tous les moyens pour qu'il ne se répète pas l'an prochain.

Quel sens en effet pourrait avoir la Bonne Nouvelle annoncée par le Sauveur si les chrétiens de 1958 acceptaient sans sourciller qu'une part importante de la population souffre injustement au milieu d'un pays si riche.

Pour la nouvelle année, je souhaite à tous les travailleurs paix, bonheur et prospérité ainsi que la poursuite de l'action entreprise pour plus de justice et de charité.

Aux gouvernants, législateurs, employeurs et autres qui, en 1958, ont essayé de faire échec à l'action syndicale, je souhaite ardemment qu'en 1959 ils comprennent enfin l'importance et l'urgence de plutôt y collaborer loyalement.

Aux autorités civiles et religieuses et à toutes les personnes qui nous ont témoigné leur compréhension et qui ont secondé le syndicalisme dans ses efforts en 1958, nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Aux dirigeants et militants syndicaux qui se dépensent si généreusement pour la promotion de la classe ouvrière, nos souhaits les plus sincères pour une action syndicale toujours plus féconde et pour plus de joie et de sécurité dans leur vie familiale et dans leur travail,

Roger MATHIEU



Vol. XXXIV — No 45

Ottawa, 26 décembre 1958

## Quand les maisons brûlent...!

Quand les maisons brûlent, quand par hasard une conflagration se produit, dans n'importe quel endroit de la Province, tout le monde est en alerte.

La Croix-Rouge dépêche des missions de secours; les postes de radio et de télévision se mettent en branle; des comités de citoyens se forment;

### DES PREUVES...

Loin de nous la pensée que ces initiatives sont blâmables. Au contraire, c'est la meilleure preuve qu'une société est civilisée. Le sens de la solidarité entre les citoyens, le souci de témoigner rapidement et efficacement sa sympathie aux groupes éprouvés sont autant de manifestations d'une charité chrétienne et d'un sens civique

véritables.

Le malheur qu'il s'agit de déplorer ici, c'est que cette charité et ce civisme ne s'exercent pas de façon constante. Ils se limitent trop volontiers aux circonstances exceptionnelles... pour ne pas dire sensationnelles.

### DES RAVAGES

Mais le chômage n'a pas le don d'éveiller la sympathie. Dieu sait pourtant qu'il peut faire en peu de mois des ravages autrement tragiques que l'incendie. Si les sinistrés perdent leurs meubles, les chômeurs les perdent aussi... avec le temps. Si les journaux nous attendrissent sur le sort des incendiés "devant leur maigre avoir complètement anéanti", ils ne devraient pas dépenser moins de sympathie devant les chômeurs qui non seulement voient fondre comme beurre au soleil toutes leurs économies, mais qui doivent encore s'endetter, engager l'avenir et se soumettre aux pires privations pour seulement survivre.

Et pourtant, ce fléau peut envahir notre société comme il le fait depuis un an; il peut ruiner les familles par milliers, les réduire à la plus noire misère... sans attendre la moitié des gens qu'une conflagration consterne.

### POURQUOI?

A preuve? Nous n'assistons à aucune mobilisation des bonnes volontés. Je ne reproche pas à la Croix-Rouge de ne pas changer sa mission pour venir au secours des chômeurs, mais je déplore l'absence d'une société qui s'occupe d'eux comme la Croix-Rouge se dévoue pour les sinistrés. Aux sans-travail, nous n'avons guère à offrir qu'une sécu-

on multiplie les appels au public; le gouvernement provincial vote d'urgence une somme impressionnante pour venir en aide aux sinistrés.

Nous avons été témoins de pareilles mises en branle à plusieurs reprises depuis dix ans: Rimouski, Cabano, Nicolet... on pourrait ajouter encore plusieurs noms à cette liste.

rité sociale trop vite épuisée (l'assurance-chômage) et les maigres compensations que des oeuvres méritoires mais peu puissantes leur apporteront... quand ils seront tombés au niveau de l'indigence.

Au fédéral, on agit. Mais avec prudence et une parcimonie qui paraissent honteuses auprès des efforts colossaux dont on se sent capable en temps de guerre.

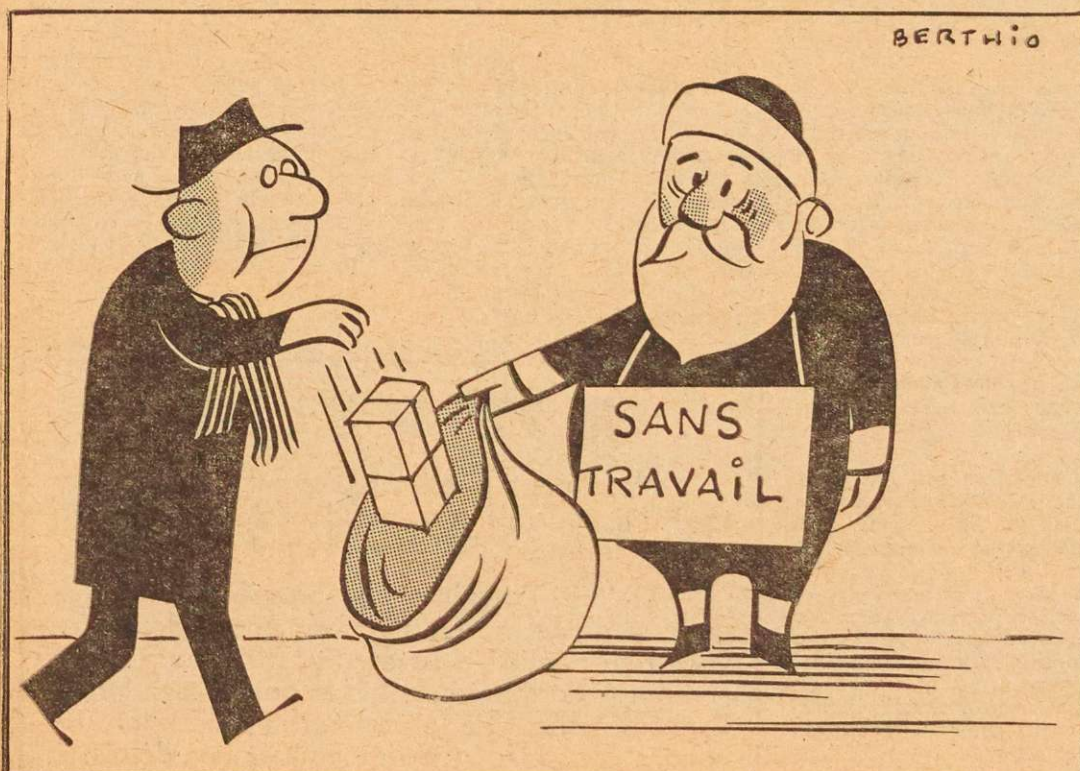
### DES... PERMISSIONS

Au provincial, on donne... des permissions! Le fédéral se voit généreusement autorisé à verser de l'argent aux municipalités et les municipalités reçoivent l'extraordinaire permission de s'endetter pour mettre en train des travaux publics. Et si l'on demande des raisons, le Premier ministre nous répond que le chômage est du ressort fédéral (adieu, l'autonomie), que du reste le gouvernement provincial fait lui-même de grands travaux (autoroute des Laurentides, etc.) tous travaux qu'il aurait faits tout de même s'il n'y avait pas eu de chômage.

### NOTRE TACHE

La tâche du mouvement ouvrier, c'est de persuader la population que le chômage est guérissable pourvu qu'on le reconnaisse vraiment (et non pas seulement en paroles) comme un état d'urgence.

En termes politiques, cette reconnaissance s'appelle "droit au travail", le remède au chômage s'appelle "plein emploi". Mais parlez de cela aux politiciens rétrogrades qui nous gouvernent, ils crieront que vous êtes socialiste.



LE LENDEMAIN DE LA VEILLE. ..

## Une "Brève histoire" qui en raconte long!

Plusieurs membres de la C.T.C.C. connaissent déjà l'ouvrage de L. Laurent Hardy: BREVE HISTOIRE DU SYNDICALISME OUVRIER AU CANADA, publié récemment aux Editions de l'Hexagone, à Montréal. C'est donc pour tous nos autres lecteurs que nous écrivons ces lignes.

Je n'ai pas la prétention de faire ici une critique de ce livre. Il faudrait, pour s'attaquer à telle besogne, connaître à fond l'histoire du syndicalisme canadien. Et je suis tout au plus un amateur en cette matière.

A titre d'amateur, toutefois, je veux recommander l'ouvrage de Laurent Hardy à tous ceux que le syndicalisme ouvrier intéresse. D'abord, parce que c'est une histoire bien faite: un récit clair, exempt de "grands mots" incompréhensibles, rapidement mené. On croit "bien" connaître son histoire syndicale, c'est-à-dire en connaître au moins tous les faits principaux... mais Hardy nous convainc dès les premières pages que nous en sommes scandaleusement ignorants, nous surtout, les syndiqués.

Mieux encore, au lieu de nous faire honte de notre ignorance, l'auteur nous inspire le goût de la corriger et nous en donne les moyens.

Cela suffirait déjà à nous faire lire "Brève Histoire", mais il y a encore une autre raison.

Pour persévérer, ces années-ci, dans le mouvement syndical, pour triompher du découragement, alors que tant de forces adverses s'acharnent contre les forces ouvrières, on peut croire qu'il faut beaucoup de vaillance. Or, le travail d'Hardy nous détrompe.

En effet, comparées aux difficultés de nos prédécesseurs, les nôtres ont l'air de la "petite bière". Et puis, quand on voit de quels bouleversements, de quelles crises et de quels obstacles le Syndicalisme a déjà eu raison au Canada, on se sent confiant que les difficultés actuelles vont s'aplanir comme les autres.

Vous voulez une lecture optimiste pour l'année nouvelle? Lisez BREVE HISTOIRE. Vous vous rendrez compte qu'au total, le syndicalisme se porte bien!

G. P.

En vente au Service d'Education de la C.T.C.C.  
155 pages — Prix: \$1.00

### HOPITAUX

## Importantes sentences à Notre-Dame et Pasteur de Montréal

Deux importantes sentences viennent de marquer l'issue de deux arbitrages prolongés, aux hôpitaux Notre-Dame et Pasteur, de Montréal. Aux deux endroits, les employés (qui forment un total d'environ neuf cents) reçoivent une augmentation im-

mediate de cinq dollars par semaine et voient leur semaine de travail réduite de 48 à 44 heures.

Le principe d'une augmentation en chiffre absolu constitue une nouveauté. Depuis longtemps, les syndicats réclamaient une telle augmentation mais on s'était obstiné jusqu'ici à donner des augmentations au pourcentage, ce qui avait pour effet d'augmenter la différence entre les diverses catégories d'employés.

A Notre-Dame, la rétroactivité pour chaque employé se chiffre à \$87.50 tandis qu'à Pasteur, dont la convention était échue depuis plus longtemps, chaque employé touche environ \$200.

Les employés de Notre-Dame obtiennent en outre des avantages marqués sur plusieurs points: 90 jours de congés-maladie au lieu de 60, et 60 de ces 90 jours accumulés payables au départ de l'employé s'il ne les a pas pris; deux semaines de vacances après deux ans au lieu de trois ans, un mois après vingt ans. De plus, le tribunal oblige les employeurs à étudier au cours de la présente convention l'établissement d'un fonds de pension.

L'arbitre patronal à Notre-Dame évalue à \$390,000 le coût global des avantages obtenus par les employés.

Les tribunaux d'arbitrage étaient composés comme suit: à Pasteur: président, M. C. E. Héту, arbitre patronal, Me Bernard Sarrazin, syndical, M. J. R. Gauthier; à Notre-Dame: président, M. le juge E. Archambeault, arbitre patronal, M. Geoffroi Birtz, syndical, M. J. R. Gauthier.

### Notre vie politique

# Soixante ans, deux régimes

## COMMENT EXPLIQUER ÇA?

Par André LAURENDEAU

N.D.L.R. — L'éducation politique a pour but premier de "faire comprendre" aux syndiqués ce qui se passe dans notre pays et notre province sur le plan politique. C'est la première opération, étant donné qu'on ne peut agir efficacement sur les faits que si on les a au préalable compris. Dans cette perspective, on lira avec intérêt un texte d'André Laurendeau publié dans un journal étudiant: PRESENCES. Le TRAVAIL a l'intention de servir ainsi à ses lecteurs, de temps à autre, un article qui risquerait autrement d'échapper complètement à leur attention.

Ce qui frappe d'abord, c'est la stabilité politique. Durant les soixante dernières années, Québec a connu deux administrations provinciales: quarante ans de régime libéral, puis dix-sept ans de duplessisme (avec l'interruption Godbout, née de la guerre). Dans cette perspective, le duplessisme est jeune.

On pourrait prétendre que le règne libéral fut si long grâce à une série de hasards heureux. Mais il est singulier qu'après avoir toujours joué dans le même sens, le hasard joue désormais toujours dans l'autre. De la même façon il serait étonnant que l'habileté et le flair aient en 1936 aussi radicalement changé de camp. Les choses se passent comme si, après un effort de renouvellement, l'électorat retombe dans une sorte de catalepsie dont seule une situation violente réussira à l'éveiller.

Certes, la fraude électorale fausse un peu les résultats des scrutins, et une organisation politique aussi brutale et forte que complexe les conditionne d'avance. Pour opérer un changement de régime, l'opposition doit peut-être réunir deux tiers (et pas seulement la majorité absolue) des votes. Mais du côté du gouvernement l'usure joue certainement, et du côté des citoyens, la lassitude; pourquoi l'une et l'autre donnent-elles si peu de résultats? Il faut croire que nous n'aimons pas le changement.

Une fois hissé au pouvoir le gouvernement doit respecter certains postulats (autonomie provinciale, bonnes relations avec le clergé, méfiance devant toute aventure, etc., etc.); il est bon qu'il sache à l'occasion jeter du lest. Autrement, la province connaîtra plusieurs petites crises politiques. Mais celles-ci demeureront fort superficielles et la machine électorale suffira à les annuler. Il y a dans notre stabilité un peu de stagnation. En somme, nos exigences politiques ne vont pas loin.

C'est que dans son ensemble, et quand il s'agit de voter au provincial (où il se sent chez lui), l'électorat québécois se montre réaliste. Je veux dire qu'il a le sens du possible, et d'un possible envisagé avec une grande prudence; j'ai encore dans l'oreille le mot du candidat d'un nouveau parti, devant un immense auditoire qui l'acclamait; après avoir parcouru la foule et entendu les réflexions échangées, il confiait dans l'intimité: "Ces gens-là, ça va leur faire bien de la peine de voter contre nous". Il voulait dire:

"Nous leur offrons ce qu'ils désirent, alors ils nous acclament; mais ce qu'ils désirent leur semble inaccessible, alors ils voteront après un soupir de l'autre côté".

Je sais que les valeurs sentimentales remuent cet électorat, que le Québec a aimé Laurier, craint Taschereau et Duplessis. Il a le goût des chefs, à qui il se donne aveuglément; mais remarquez comme les chefs auxquels il se confie restent des hommes d'une audace très relative. Nous n'avons jamais oublié, ou nos réflexes n'ont jamais oublié longtemps que nous restons une minorité pauvre, et que la vertu essentielle des petites gens, c'est la prudence.

Cette attitude s'exprime aussi d'une autre manière. Nous avons le respect de la force. Nous regardons le pouvoir comme une puissance quasi-magique, située en dehors de nous et sur laquelle, quoi qu'il arrive, nous pouvons peu de chose. L'Etat, pour nous, est moins une réalité à construire qu'un poids à subir. Cette conviction ne fait pas des démocrates très actifs.

A nos yeux, ce gouvernement, quasi imposé, demeurera quoi qu'il arrive un pouvoir arbitraire, aux générosités imprévisibles, qu'il est bon de cajoler, mais qu'on ne saurait réformer de fond en comble.

Pourtant il me semble que des sentiments ont évolué. Si j'en crois ce qu'on nous a raconté, la foi politique était plus intense il y a un demi-siècle. A ce moment, l'appartenance à un parti avait quelque chose de quasi religieux. Le quitter ressemblait à apostasier. De toutes manières, c'était rompre avec une tribu dont tous les membres vivaient proche les uns des au-

tres et se surveillaient jalousement. Enfin les distractions manquaient, et les campagnes politiques ressemblaient à de vastes fêtes populaires.

Aujourd'hui les amusements sont nombreux, l'attention se disperse. Dans les grandes villes les tribus se fractionnent et l'individu, moins encadré, se sent plus libre de ses gestes. Enfin la foi politique tend à disparaître. Le peuple croit de moins en moins aux politiciens, ayant été trompé trop souvent, et entraîné dans des aventures où il se sentait de moins en moins impliqué.

L'une des formules souvent répétées sur notre vie politique, c'est que le Québec est Priest-ridden: et l'on prétend ainsi postuler une influence directe et immédiate du clergé sur les affaires publiques.

Cette pseudo-emprise du clergé est un mythe. En tous cas je ne l'ai rencontrée nulle part. Il y a des curés indiscrets, qui sortent de leur rôle et veulent guider leurs fidèles sur le terrain politique: ils sont rares, et peu suivis, même dans les campagnes, sauf si une question morale ou un problème d'éducation sont en cause. En réalité, le clergé est du peuple et réagit la plupart du temps avec lui et comme lui.

Par contre, son influence lointaine sur les masses est encore profonde. Il les a formées, il leur a donné ses postulats. On imagine mal que puisse réussir une politique en opposition formelle avec ces convictions de base. Mais tous les milieux sociaux se ressemblent là-dessus: ils sont conformistes et se défendent spontanément contre les intrusions brutales.

Ces notes résument des expériences, elles ont nécessairement un aspect subjectif: je ne connais pas d'étude scientifique sur la question. Nous restons dans une large mesure des inconnus pour nous-mêmes, parce que, faute de chercheurs assez nombreux et assez patients, nos traits collectifs sont mal dégagés. Il faut en attendant se contenter d'hypothèses ou de vues particulières.

## NE VOUS FACHEZ PAS!

Nous nous excusons d'avance de tout retard qui pourrait survenir dans la livraison du présent numéro de notre journal.

Si "Le Travail" vous parvient en retard cette semaine, ne vous fâchez pas. Nous n'avons rien négligé pour assurer qu'il vous arrive comme à l'ordinaire, mais la saison des Fêtes, l'encombrement de la poste et la succession des congés pourraient bien provoquer des délais.

MERCI



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:  
FERNAND BOURRET  
Intérimaire:  
GERARD PELLETIER

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE ALLIÉE

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

## Noël en grève

Noël en grève et un Jour de l'An de gréviste, ce sont deux choses que pas un syndiqué ne peut désirer pour lui-même ni souhaiter aux autres.

Et pourtant, presque à chaque année, c'est le lot inévitable d'un ou plusieurs groupes de travailleurs. Pourquoi? Parce que la lutte pour la justice, ne connaît pas de vacances ni de congés.

Cette année, Le TRAVAIL salue nos confrères de la Sorel Industries (dont on voit sur la photo ci-contre la roulotte de piquetage décorée d'un arbre de Noël), de la Griffin Steel de St-Hyacinthe, de l'Hôpital Saint-Michel de Montréal et du Bas façonné, Perth et Caprice Hosiery.

Bon courage tous, et un prompt règlement pour 1959!



### EDUCATION

## Chez les EMPLOYÉS D'HÔPITAUX

Le Syndicat des Employés d'Hôpitaux, à sa dernière réunion, a décidé de continuer l'oeuvre d'éducation syndicale qu'il avait commencée l'an dernier.

Plusieurs séances d'éducation furent organisées qui, chaque fois, ont groupé une nombreuse assistance. Le grand intérêt manifesté par les parti-

cipants a prouvé le désir qu'ont les syndiqués de se renseigner. Devant ces faits qui démontrent l'urgence et le besoin de l'éducation syndicale, les dirigeants du mouvement n'ont pas hésité à doubler la somme affectée à l'éducation pour l'année qui s'en vient.

Les employés d'hôpitaux sont conscients d'être à un tournant et veulent, par l'étude des grands problèmes qui se posent actuellement sur le plan professionnel avec la spécialisation de plus en plus poussée des différents services hospitaliers, ou qui se poseront sur le plan social avec l'instauration prochaine de l'assurance-hospitalisation, être à la hauteur de la tâche, tant comme travailleur que com-

me syndiqué.

Le Comité d'Education organisera donc, au cours de l'année, pour chacun des 12 hôpitaux de la ville de Montréal, deux réunions. Le sujet à l'étude pour la première réunion: "Notre convention collective". A la deuxième réunion: "Les problèmes professionnels de l'employé d'hôpital moderne".

Pour les officiers de chacun des hôpitaux, quatre soi-

rées d'études sont prévues pour les mois de février et mars. Voici les sujets qui seront étudiés:

"L'assurance-hospitalisation et ses implications pour les employés d'hôpitaux";

"Les grands problèmes de l'heure pour les employés d'hôpitaux: assurance-chômage, plan d'assurance, de fonds de pension";

"Uniformisation des conventions collectives, évaluation des tâches";

"Etude de la nouvelle constitution, des structures".

Des travailleurs qui mettent à l'étude un tel programme marquent un esprit d'initiative et une maturité qui font mentir l'opinion courante qui veut que l'employé d'hôpital soit un handicapé

ou un arriéré mental.

Rendre l'employé d'hôpital compétent, en faire un travailleur respecté par la société, tel est l'objectif vers lequel convergeront toutes les activités du Comité d'Education et qu'il poursuivra tout au cours de l'année.

### UNE PREMIERE VICTOIRE

## à Saint-Gabriel

L'Amalgamated est éliminée, mise au rang d'une union de boutique par la Commission

Les Travailleurs du Vêtement de Saint-Gabriel de Brandon auront-ils finalement gain de cause, après quatre mois de lutte, de manoeuvres anti-syndicales et de tactiques malpropres?

Aux dernières nouvelles, il semble bien que oui. Si la situation ne se complique pas de nouveau, les travailleurs de l'usine Cohen pourront donner, le 14 janvier prochain, leur plein appui à l'organisation de leur choix: l'Union nationale du Vêtement, affiliée à la C.T.C.C.

En effet, une récente décision de la Commission des Relations ouvrières a fixé que l'Amalgamated Clothing Workers Union n'aura aucune part dans le vote du 14 janvier prochain. Les travailleurs n'auront qu'un choix à faire: décider s'ils veulent être représentés par l'Union du Vêtement ou rester sans syndicat aucun.

La Commission, qui avait d'abord décrété qu'un vote serait pris entre l'Union du Vêtement et l'Amalgamated, vient de reviser sa décision. Considérant que l'Amalgamated s'était comportée dans cette affaire comme un syndicat jaune, accourant à l'appel de l'employeur qui voulait évincer l'Union du Vêtement, la Commission l'a exclue du vote.

Cette victoire devant la Commission marque une étape importante dans la lutte entreprise au mois d'août. Nos lecteurs se souviendront qu'après avoir fait mine d'accepter l'Union, M. Subrani, directeur-gérant de l'usine avait procédé à des congédiements massifs. Il fut même arrêté, à l'époque, sous une accusation d'activités anti-syndicales. Plusieurs injonctions furent prises.

On n'a pas oublié non plus que l'Amalgamated, à l'appel du patron, avait tenté de supplanter l'Union du Vêtement en se glissant elle-même dans l'usine sous l'aile de l'employeur.

Une première décision de la Commission avait d'abord décrété la tenue d'un vote entre l'Union et l'Amalgamated. C'est cette décision que la Commission vient de reconsidérer.

Les travailleurs et les travailleuses de cette usine auront donc l'occasion d'appuyer le 14 janvier l'Union qu'ils ont toujours désirée et de s'assurer une représentation démocratique par un syndicat courageux, uniquement dévoué à leurs intérêts.



Les collets blancs de la région du Saguenay Lac Saint-Jean ont tenu récemment une journée d'étude à l'hôtel de ville de Port-Alfred. Les travaux de la journée étaient dirigés par Jean-Robert Gauthier, de Montréal, aviseur technique spécialisé de la C.T.C.C. Plus de 125 collets blancs participèrent au débat. De gauche à droite sur la photo: M. Roland Martel, directeur régional de l'Education; J. R. Gauthier; Guy Dufour, secrétaire du comité d'éducation (Baie des Ha Ha); Jean-Marie Ouellet, du Syndicat des Commis d'Alma, et Roger Tremblay, président du comité d'éducation (Baie des Ha Ha).

## ACCUEILLIR LES OUVRIERS

## UN CRIME!

par Gérard PELLETIER

## M. DUPLESSIS ANTICLÉRICAL?

Il existe dans notre Province des douzaines de maisons de retraite. Si vous allez pendant trois jours réfléchir sur votre vie chrétienne ou vos fins dernières dans l'une de ces institutions, on vous demandera de dédommager la maison, en argent, pour vos frais de séjour.

Jamais personne ne s'est

plaint de cela à l'Assemblée législative.

## ET DES COLLEGES

Il existe dans notre province des douzaines de collèges et de couvents dirigés par des religieux, des religieuses, et qui ne paient pas de taxe foncière, parce qu'elles sont des maisons d'éducation.

Jamais un député n'a suggéré en Chambre de les taxer.

Or, près de Québec, plus précisément à Montmorency, il existe une institution, dirigée par les RR.PP. Dominicains, qui tient ensemble et à la fois de la maison de retraite et de la maison d'éducation. On peut s'y recueillir quand le besoin s'en fait sentir; on peut aussi y tenir des journées d'études, des sessions de travail pour tout ceux qui n'ont pas d'écoles à eux.

Il s'agit de la Maison Montmorency où le syndicalisme, en particulier, a tenu de nombreuses sessions. Le Collège du Travail de la C.T.C.C. y a été accueilli depuis deux ans avec une cordialité dont on trouve peu d'exemples: les travailleurs qui ont eu l'occasion d'y séjourner en sont revenus enchantés.

Naturellement, les ouvriers ont payé la maison pour dédommager les Dominicains de leur frais de séjour; ils ont trouvé que ça allait de soi.

## UNE EXCEPTION

Ici, toutefois, s'arrête la ressemblance avec les autres maisons de retraite et d'éducation. Car la semaine dernière, à l'Assemblée législative, deux ministres, MM. Duplessis et Sauvé, ont parlé de la Maison Montmorency comme s'il s'agissait d'un tripot, avec une grossièreté de langage et de manières dont n'importe quel charretier aurait rougi pour eux.

M. Duplessis: "Les gens y paient leurs repas. Savez-vous ça?"

M. Sauvé: "S'ils ne font pas des Dominicains, à cet endroit, qu'est-ce qu'ils font?"

Ces deux répliques, rapportées dans les mêmes termes par "La Presse" et "Le Devoir", donnent une idée du ton général.

## DEUX CRIMES

Se commet-il donc des crimes, à la Maison Montmorency? Oui. Il s'en commet deux. Le premier, c'est de ne pas penser sur tous les sujets, tous les jours et en toutes circonstances comme l'Union nationale; le second, c'est de recevoir les ouvriers syndiqués comme on reçoit les autres groupes de la société.

Et parce que ces deux crimes se commettent là, M. Duplessis a parlé de cette maison sur un ton et avec

des mots qu'il n'avait jamais employés pour parler même des barbottes, des débits d'alcool illégaux ou tolérés.

Pis encore: M. Duplessis, qui prétend ne pas vouloir la gratuité scolaire parce qu'elle serait, selon lui, condamnée par l'Eglise; M. Duplessis qui accuse volontiers ses adversaires de ne pas respecter les enseignements de l'Eglise; M. Duplessis qui se fait photographe 100 fois par année (au moins) en compagnie de curés, de membres de la hiérarchie ou de supérieurs de collèges à qui il vient de "donner des octrois"; M. Duplessis, enfin, qui se tient toujours à portée de coupillon, le voilà qui devient anticlérical et qui attaque basement, publiquement, grossièrement des Religieux qui n'étaient pas là pour se défendre.

## ÇA RESSEMBLE . . .

Ou je me trompe fort, ou bien cela donne à réfléchir sur l'avenir de l'Eglise en régime d'Union nationale.

Et cela rappelle (je n'exagère rien) la conduite d'un certain général Peron, bouté dehors d'Argentine voici quelques années.

Aussi longtemps que les hommes d'Eglise argentins approuvèrent M. Peron, aus-

si longtemps qu'ils acceptèrent de s'afficher avec lui et de faire son éloge, tout fut pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais dès que la Hiérarchie argentine se crut obligée de faire des réserves sur la politique de Peron, ce fut un déchaînement.

## APRES . . . ?

Au Québec, nous avons vécu la première phase de cette histoire. Les attaques de M. Duplessis contre les Dominicains marquent-elles le début de la deuxième phase? Coupables de recevoir des ouvriers ou des étudiants dans leurs maisons, les Jésuites, les Franciscains et le clergé séculier vont-ils tour à tour s'entendre dénoncer en Chambre comme des profiteurs ou des personnages louches . . . en attendant que le Premier Ministre ne croit venu le moment de s'en prendre à NN.SS. les Evêques?

Mais non. Peut-être, après tout, les autres groupes de la population auront-ils compris, avant que pareil désastre, ne se produise, la nécessité de régler son compte à un politicien ivre de puissance et qui perd la notion de ses limites.

Gérard PELLETIER

## L'époque de l'espérance...

Les Fêtes réunissent familles et amis.  
C'est l'époque des décorations étincelantes,  
des chants de Noël, des figures d'enfants  
qu'anime la joie, et surtout . . .  
de l'espérance retrouvée.

Car Noël nous rappelle son message:

"Paix sur la terre aux hommes  
de bonne volonté."

Meilleurs Voeux de

Joyeux Noël

et de

Bonne et Heureuse Année



Compagnies associées et filiales

## PLAINTES

contre Franco

La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens vient d'adresser au général Franco, chef du gouvernement espagnol, une lettre de protestation concernant les conditions dans lesquelles doivent être prochainement jugés, par un Conseil de guerre, 19 travailleurs de Barcelone, emprisonnés depuis le mois d'avril 1958.

Lors des grèves, qui ont eu lieu dans cette ville, fin mars 1958, à la suite d'une série de revendications de salaires, qui n'avaient pas été satisfaites, la police avait procédé à une soixantaine d'arrestations.

Un certain nombre des travailleurs emprisonnés ont été peu à peu relâchés sans procès ni jugement et 19 d'entre eux, toujours détenus, doivent être traduits devant un Conseil de guerre avec l'accusation de complot et d'activités subversives.

Dans sa lettre au général Franco, la C.I.S.C. déclare qu'on ne peut assimiler une grève, suivie par une large partie de la population à un complot. Elle demande en conséquence:

- que les accusés soient traduits devant la juridiction ordinaire et qu'ils soient jugés au cours de procès publics;
- que soit garanti à tous les détenus, le droit à un avocat civil librement choisi par eux et qui les assiste au cours de l'instruction et du procès.

La C.I.S.C. déclare que la non-observation de ces principes élémentaires constituerait aux yeux du monde une violation flagrante de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qu'aucune conscience ne pourrait approuver.

En terminant, la C.I.S.C. insiste sur le fait que son devoir comme organisation internationale s'inspirant des principes chrétiens, est de veiller au respect de la personne et des droits de tout homme et de tout travailleur quelles que soient son opinion et son activité.

# NOUVELLES ET COMMENTAIRES

## Sorel Steel

Réunis samedi matin en assemblée générale, les syndiqués de la Sorel Steel, refusant de se laisser poser par leur employeur des ultimatums d'autorité, ont voté une résolution en cinq points qui indique clairement quelle attitude ils vont prendre.

Pour comprendre cette résolution, il faut savoir que la Compagnie avait formulé aux représentants du syndicat des offres monétaires "à prendre ou à laisser", à l'issue des négociations qui avaient traîné depuis le mois d'octobre et au cours desquelles les clauses monétaires de la convention n'avaient même pas été abordées.

Les gars de la Sorel Steel n'ont pas mis de temps à comprendre que cet ultimatum, accompagné d'une menace de faire immédiatement appel à la conciliation, n'avait qu'un but: intimider les travailleurs. C'est pourquoi leur résolution indique: 1. Que les travailleurs de la Sorel Steel n'ont pas du tout l'intention de soumettre leur grief à la conciliation ni à l'arbitrage. (Treize mois de cela n'ont rien servi aux gars de Sorel Industries aujourd'hui en grève.) 2. Que les travailleurs veulent rencontrer de nouveau la Compagnie. 3. Qu'ils appuient la grève de leurs confrères à la Sorel Industries. 4. Qu'ils désirent que MM. Gérard Picard et Ted Payne fassent partie de leur comité de négociations. 5. Qu'ils tiendront une nouvelle assemblée très bientôt.

## Patrons scandalisés

Les propriétaires de mines du Canada sont scandalisés. De quoi, pensez-vous? Des monopoles? Des prix auxquels ils vendent leurs produits? Des conditions de travail très dures auxquelles sont soumis un grand nombre de leurs employés? Du drame de Springhill?

Non. Rien de tout cela ne les scandalise. Tout cela leur paraît particulièrement normal. Ce qui choque leur sens civique... je vous le donne en mille!

C'est la perception à la source des cotisations syndicales. Ça, ça leur paraît grave. Pourquoi? Parce que, paraît-il, les unions de mineurs, au Canada, sont en train de dominer l'industrie. Rien que ça.

Vous ne comprenez pas? Moi non plus. Disons, pour les excuser, que la "drinking season", comme ils disent en anglais, est commencée. Ils ont dû avoir un "party de bureau", ils ont dû boire un petit frop de scotch. Après ça, l'idée leur a pris de faire un communiqué...

Mais s'ils y reviennent, s'ils ont l'air de vraiment se prendre au sérieux, on en reparlera.

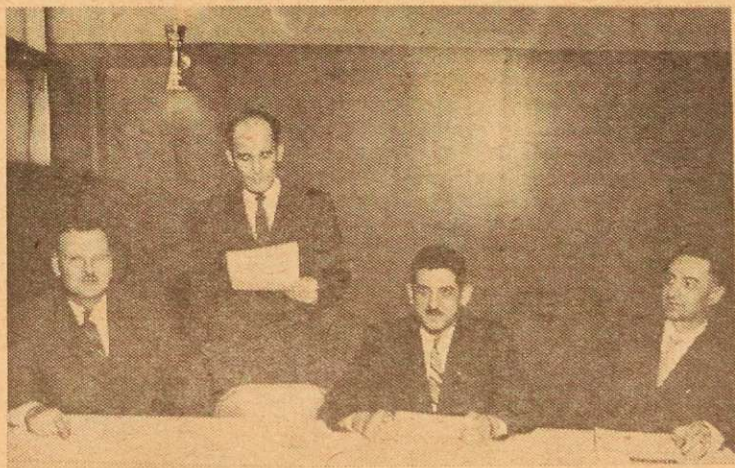
## Envoie-moi une carte postale...

C'est ce que diront bientôt les Canadiens si leurs gouvernements continuent d'être aussi gentils pour la Compagnie du Téléphone Bell. En effet, encore deux ou trois ans de ces augmentations en série, d'abord bloquées par M. Diefenbaker (pour nous donner bonne bouche) et ensuite consenties... et nous n'aurons plus les moyens de téléphoner.

Comme quoi les services publics, quand ils ne sont pas nationalisés, servent à l'exploitation de la population.

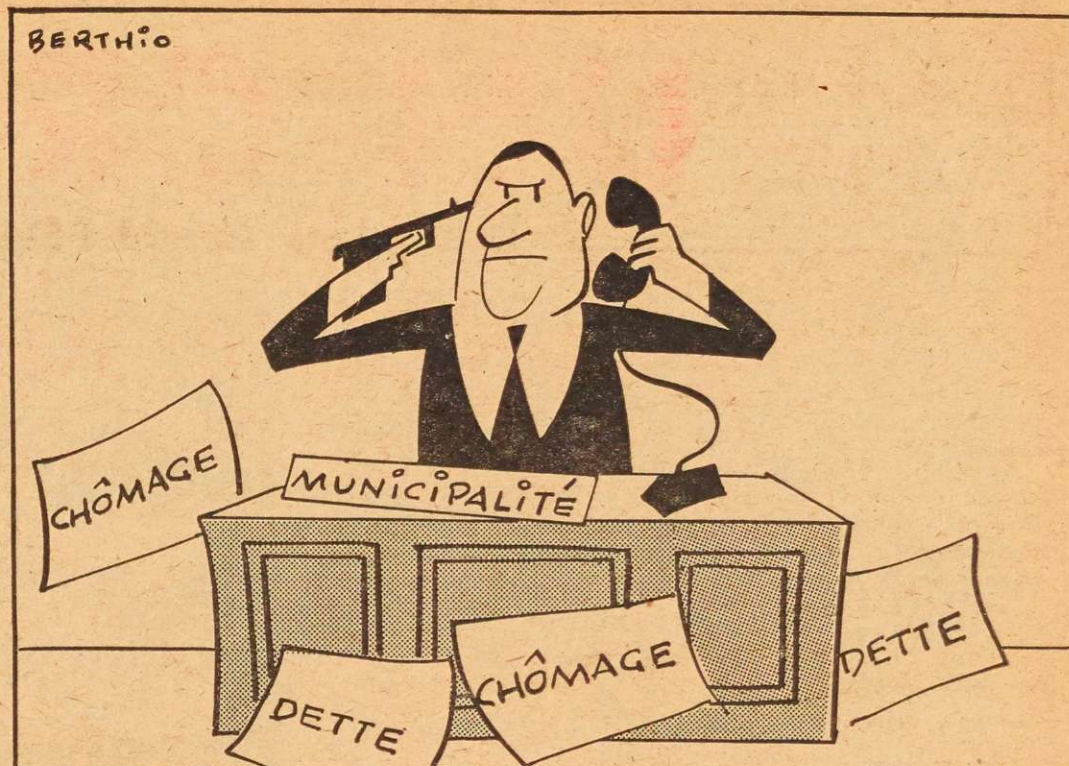
## Les camionneurs à la C.T.C.C.

Un nouveau syndicat de camionneurs vient d'être formé à Montréal. Affilié à la C.T.C.C., il groupe déjà les employés



A la conférence régionale du Québec pour la célébration des Droits de l'Homme dixième anniversaire de la Déclaration adoptée par les Nations Unies, la C.T.C.C. était représentée sur un panel de conférenciers. De gauche à droite: Me Phil Cutler, M. Roger Mathieu, président général de la C.T.C.C., Gérard Pelletier, responsable des Relations extérieures de notre mouvement et M. Michael Oliver, professeur de Sciences politiques à l'Université McGill. La discussion amorcée par ce panel était consacrée aux droits sociaux.

## L'AIDE AUX MUNICIPALITES



— "J'attends la permission du gouvernement provincial, c'est tout ce qu'il est capable de donner!"

de la Provincial Oil et il a placé devant la Commission des Relations ouvrières des requêtes en certification pour les entreprises Baillargeon et Kendall.

Le Syndicat des Camionneurs de Montréal a élu comme président M. Elie Allard, vice-président, M. Réal Lachaine, secrétaire, M. Guy Sasseville, directeurs, P. Carpentier et R. Senneville.

C'est M. Paul-Emile Petit qui dirige l'organisation dans ce secteur. Après le règne de Teamsters et du Local 106, les camionneurs ont résolu de se donner une organisation démocratique, celle de la C.T.C.C.

## Prompt rétablissement!

Au vice-président du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, M. Robert Langlois, récemment terrassé par une crise cardiaque, mais qui se rétablit magnifiquement à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

## Incroyable mais vrai

D'une année à l'autre, on croit toujours que ça va cesser. Mais comme le Gouvernement de la Province refuse d'agir, ça continue. Cette année, c'est au Lac Saint-Jean, à Notre-Dame de la Dorée, que ça se produit.

Le 13 décembre, les institutrices n'avaient pas touché de salaire depuis le mois de septembre.

Le président de la Commission, M. Lefèvre, a déclaré: "Nous ne pouvons compter sur un octroi immédiat avant que soit voté à la Session actuellement en cours le budget concernant le fonds de l'éducation. Nous avons obtenu l'autorisation de faire un emprunt à la banque, ajoutait-il. Nous en avons fait la demande mais nous attendons encore la réponse de la banque." M. le président a dit ne pas être tellement confiant.

Les autorités de la Fédération ont dit, pour leur part, que la possibilité de faire un arrêt de travail a été étudiée, mais que le personnel n'est pas en faveur parce que ce serait faire payer à des enfants et à eux-mêmes ce qui, en réalité, appartient à l'administration publique.

Entre-temps, les institutrices gardent bien précieusement leurs "chèques pas de fonds" et attendent le jour où elles pourront les échanger.

Faire travailler les gens pour rien, est-ce "condamnabile", M. Duplessis? Et cette comédie-tragédie répétée tous les ans, ça fait partie de la "politique progressive de l'Union nationale en matière d'éducation"?

## Vote à la Nordair

Le ministre du Travail, l'honorable Michael Starr, vient d'annoncer que le Conseil canadien des relations ouvrières a ordonné la tenue d'un scrutin de représentation du personnel des départements d'entretien et d'exécution de la Nordair Ltd., dont les bureaux sont situés à Montréal et à Roberval.

Le Conseil a ordonné le scrutin après avoir étudié les demandes d'accréditation faites au nom des travailleurs par le Syndicat des employés de la Nordair, affilié à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, et par l'International Association of Machinists, affiliée à l'AFL-CIO et au CTC. Les noms des deux organisations paraîtront sur le bulletin.

M. C.-E. Poirier, fonctionnaire des relations industrielles du ministère du Travail, a été nommé directeur du scrutin.

Une quarantaine de travailleurs sont concernés. Arvida, le 16 décembre 1958.

## Protestations

M. René Harmégnies a protesté au nom de l'Union des Camionneurs de la Rive Nord du St-Laurent (C.T.C.C.) et de la C.T.C.C. concernant l'expulsion par la Consolidated Paper Co. des confrères Roger McGinnis et L. Bourassa de la localité forestière de Casey située en haut de La Tuque.

Voici la copie du télégramme envoyé et à la compagnie Consolidated Paper et au ministre des Terres et Forêts de Québec.

Shawinigan,

12 décembre 1958

Consolidated Paper Co.,  
a/s du Gérant,  
Division forestière,  
Grand-Mère, Qué.

"Protestons contre expulsion par la Consolidated Paper Co. des organisateurs C.T.C.C. Bourassa et McGinnis de localité forestière Casey co. Lavolette. Stop Cette politique constitue atteinte aux libertés démocratiques de citoyen canadien et est identique à politique pratiquée par régime soviétique en arrière rideau de fer. Stop Protestons contre exploitation pratiquée envers camionneurs. Stop Conditions de charroyage \$3.75 la corde pour bois de pulpe imposées pour distance de 14 milles sont injustes. Stop Majorité absolue camionneurs membres union des camionneurs demandent présence organisateurs à Casey et demandons compagnie laisser passer.

L'Union des camionneurs de rive nord du St-Laurent (C.T.C.C.)  
René HARMEGNIES,  
Directeur régional, C.T.C.C.,  
533, 5e rue Shawinigan.

# LES COLLETS BLANCS

(Une étude de M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique spécialisé dans le secteur des collets blancs en collaboration avec M. Jean de Laplante, sociologue)

Résumé des articles précédents: Nous avons complété avec le dernier article une analyse en profondeur de la genèse "envahissante" au cours des dernières décennies du phénomène de la classe moyenne nouvelle—recouvrant ce que l'on appelle couramment le secteur des collets blancs. Nous avons au préalable défini ce qu'il faut sociologiquement entendre par "collets blancs". Nous étayons maintenant la phase analytique la plus importante de l'étude: 1) la distinction entre les secteurs syndiqués et les secteurs non syndiqués des classes moyennes; 2) l'aptitude des divers milieux de classe moyenne à se syndiquer. En ce dernier cas, il ne s'agit cependant que d'une mise en place du problème . . .

## 3. Secteurs syndiqués de la classe moyenne nouvelle

Nous devons ici préciser, après avoir dégagé l'importance de plus en plus grande dans la société moderne, des groupes de la classe moyenne nouvelle, quels secteurs de cette classe sont ou doivent être considérés comme syndiqués, c'est-à-dire les groupes d'activité qui seraient susceptibles de tirer un bénéfice direct du processus universel de la négociation et de la convention collective.

L'évolution marquée à grands traits à partir des racines profondes du phénomène sociologique de classe moyenne, a indiqué un premier jalon dans cette phase de nos recherches: le thème même de l'évolution des classes moyennes traditionnelles est en opposition avec le processus de syndicalisation, vu l'absence de la dialectique du rapport employeur-employé. Une fiction légale dans la législation professionnelle du Québec assimile, pour les barbiers-coiffeurs par exemple, le public à une personne morale agissant comme patron pour l'ensemble de la profession. Mais ceci ne peut se confondre en aucune manière avec le processus indispensable de la convention: la discussion, par un mandataire délégué, avec le patronat des conditions de travail et de traitement du salarié.

La réponse à ce problème est fort simple: tout individu qui loue ses services, qui vend en somme son travail, est susceptible d'être représenté par un agent négociateur, un syndicat, dans la discussion du contrat de travail avec celui qui emploie ou loue les services. Et par conséquent, tous les secteurs des classes moyennes, qui sont dépendants du salaire ou du traitement, sont susceptibles d'être soumis, sociologiquement et légalement, au processus de la syndicalisation, — pourvu évidemment que les salariés de l'unité économique intéressée en manifestent collectivement l'attention formelle. Et maintenant, la contrainte légale s'exerce contre le patron qui refuserait de négocier, sur la base du mandat syndical.

Par conséquent, les secteurs de la classe moyenne susceptibles d'être syndiqués, sont ceux-là mêmes dont nous venons d'analyser l'évolution:

1) Les professionnels salariés

## 4. Problèmes de la syndicalisation des divers secteurs de la classe moyenne nouvelle

Ce que nous nous proposons dans cette nouvelle phase de notre recherche, c'est en somme d'analyser l'aptitude de chacun

(relevant de l'entreprise privée ou de l'administration publique).

2) Les intermédiaires administratifs (au moins dans les cadres les moins élevés; mais techniquement, rien ne s'opposerait à ce que les gérants d'un grand consortium industriel forment entre eux un syndicat pour négocier avec le patronat proprement dit).

3) Les cadres techniques de l'entreprise publique ou privée.

4) Les agents d'exécution administrative (commis de bureaux, sténos-dactylos, comptables, opérateurs de machines comptables, opérateurs d'appareils de communications, etc.)

5) Les agents divers de la vente dans l'entreprise commerciale.

En somme, tout ce vaste et complexe produit de la civilisation nouvelle du machinisme, de l'industrialisation et de la concentration métropolitaine est susceptible de subir le processus de syndicalisation.

Revenons encore une fois au vocable de "collets blancs". Il devrait être entendu, soumettons-nous, une fois pour toutes, que le "collet blanc" n'est que et ne peut être que le secteur, bien déterminé dans la vie sociale, des fonctions dépouillées d'autorité dans la compétence administrative et l'art de la vente ou de l'échange.

Et ce secteur recoupe deux groupes d'activité polyfonctionnels bien distincts: celui de l'initiative privée et celui de l'entreprise publique. Dans ce dernier cas, le groupe recoupe est celui des fonctionnaires, ou employés administratifs, techniques et professionnels de l'Etat et de ses divers organes d'exécution et de coordination. Et il n'est pas possible de ramener le groupe des fonctionnaires collets blancs à celui des collets blancs de l'entreprise privée.

Dès maintenant, il est possible de distinguer les problèmes nombreux et particuliers qui confrontent l'organisation syndicale de chacun des milieux professionnels constituant la classe moyenne nouvelle. Il n'est pas superflu d'ajouter, enfin, que le groupe des collets blancs, ni aucun des secteurs énumérés plus haut, ne constitue en soi une classe sociale distincte dans la communauté humaine.

des milieux de la classe moyenne nouvelle à se syndiquer. Problème complexe qui suppose au (Suite à la page 7)



Le 1er janvier, Jour de l'An, à 2 heures de l'après-midi, les postes du réseau français de Radio-Canada diffuseront une émission d'une heure produite par la section française du Service international de Radio-Canada avec le concours de 13 pays de langue française. Intitulée Si tous les enfants du monde . . . , cette coproduction exprime les vœux d'enfants de toutes conditions et de plusieurs races. Ces derniers s'adressent au monde dans la langue qui leur est commune, le français. Chacune des radios participantes diffusera cette émission. Le montage photographique ci-dessus représente dix des 13 adolescents qui se sont fait les interprètes de tous les enfants de leur pays . . .

## Des taux raisonnables

C'est ça que les camionneurs demandent

Voici les taux de charroyage de l'Union des Camionneurs de la Rive Nord du St-Laurent (C.T.C.C.) présentés à l'honorable Antoine Rivard, ministre du Transport et qui seront soumis à la Régie Provinciale des Transports pour être rendus obligatoires. Comme on le sait, c'est en définitive la Régie Provinciale (Commission du Gouvernement Provincial) qui a juridiction en cette matière. Et c'est uniquement par l'esprit ou la force d'Union de tous les camionneurs que nous pourrions obtenir ces demandes.

Ce secteur du camionnage, qui comprend les camionneurs portant la licence F, est le seul secteur qui n'est pas présentement assujéti à la Régie Provinciale des Transports, et les taux mentionnés ici sont demandés pour être appliqués uniquement aux activités et genres de camionnage qui apparaissent dans la liste ci-dessous:

### 1. Gravier, pierre, asphalte, sable, terre

#### TAUX A L'HEURE

Camions et chauffeurs	Capacité	Tarif horaire
Camion de 1½ à 2 tonnes (service)		\$2.50
" " 2½ tonnes		3.25
" " 3 "		3.50
(service)		
" " 4 "		4.00
et plus (service)		
" " 3 "		4.00
(standard)		
" " 4 "		4.50
" " 5 "		5.50
" " 6 "		6.50
" " 7 "		7.50

#### TAUX A LA TONNE-MILLE

Ce taux à la tonne-mille sera de 20cts.

pour le premier mille et 0.06, pour chaque mille additionnel.

#### TAUX A LA VERGE-MILLE

Concernant le transport à la verge-mille, les taux seront de 35% et 50% plus élevés qu'à la tonne-mille.

NOTE: seraient exceptés de la réglementation susdite les taux de camionnage se rapportant aux travaux du ministère de la Voirie.

#### 2. Bois de pulpe (pitoune)

\$2.75 la corde (100 pieds cubes), pour le premier mille;  
0.15 la corde par mille additionnel.  
\$2.75 la corde (petite corde, 4 x 8) pour le premier mille;  
0.10 la corde par mille additionnel.

#### 3. Bois de pulpe en billots

\$3.30 la corde (100 pieds cubes) pour le premier mille;  
0.25 la corde par mille additionnel.

#### 4. Bois de sciage (rond)

\$4.00 du mille pieds pour le premier mille;  
0.75 pour les premiers 15 milles additionnels;  
0.50 pour le deuxième 15 milles additionnels;  
0.40 pour le troisième 15 milles additionnels;  
0.30 pour le quatrième 15 milles additionnels;  
0.20 pour chaque autre mille additionnel.

#### 5. Bois scié brut

\$2.00 du mille pieds pour le premier mille;  
0.12 du mille pieds par mille additionnel jusqu'à concurrence de 50 milles;  
0.10 du mille pieds par mille additionnel au-delà de 50 milles.

## Vote Ordered For Nordair

A vote on union representation for some 40 employees of Nordair Limited at Montreal's Dorval Airport and at Roberval has been ordered by the Canada Labor Relations Board.

The vote was ordered following the Labor Board's consideration of application for certification as bargaining agent for the employees by Nordair Employees' Union, affiliated with the C.C.C.L. union and the Machinists Union affiliated with the Canadian Labor Congress (CLC).

The names of both organizations will be on the ballot. C. E. Poirier, industrial relations officer for the Federal Labor Department will supervise the vote.

## Les Ateliers de la FONCTION PUBLIQUE

"Les Ateliers de la fonction publique" ont terminé leur troisième année de cours mardi soir alors qu'en lère année, Me Herman Primeau, avocat en charge à la Cour municipale, a exposé le "rôle de la municipalité et ses relations avec les gouvernements supérieurs". La première année portait le titre général des "Institutions politiques et administratives de la cité de Montréal". Le directeur des services et chacun des directeurs des services municipaux vinrent expliquer un aspect du sujet plus particulièrement le fonctionnement de leur propre service. Me Primeau a commencé la synthèse du cours la semaine dernière en résumant les institutions politiques et administratives de la cité de Montréal. Plus de quarante-cinq fonctionnaires se sont inscrits à cette première année.

### Les Institutions publiques métropolitaines

Les participants de deuxième année abordèrent, sous la direction de M. Jean de Laplante, sociologue préposé à la recherche au Service des parcs de Montréal, l'étude des "Institutions publiques métropolitaines". Tour à tour, MM. de Laplante, Pierre Harvey, économiste, professeur à l'École des hautes études commerciales et Maurice Chartrand, technicien à la Chambre de commerce de Montréal, exposèrent l'aspect sociologique, économique et services de la région métropolitaine.

### L'Organisation scientifique du travail de bureau

En troisième année, les 49 participants se sont divisés en deux sections: "Initiation à la comptabilité municipale" et "Organisation scientifique du travail de bureau". M. Gérard Bélair, spécialiste en organisation scientifique du travail, a dirigé la deuxième section qui se terminera par une étude sur la "simplification des tâches" et la présentation par les participants des arrangements dans les bureaux où ils travaillent.

Les examens pour les quatre classes auront lieu au mois de janvier 1959. Les cours des quatre sections se déroulaient le mardi soir, de 7 h. 30 à 9.30 p.m., à l'École des métiers commerciaux, depuis le 16 septembre dernier, soit 14 séances de deux heures chacune.

"Les Ateliers de la fonction publique" ou études de la vie municipale, ont été mis sur pied, il y a trois ans, par le Service d'éducation du Syndicat National des fonctionnaires municipaux de Montréal en collaboration avec l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal.

### Bourses d'études

Depuis le début, le Syndicat National des fonctionnaires municipaux de Montréal offre chaque année un nombre considérable de bourses couvrant tous les frais. Les bourses seront distribuées cette année, dès après les examens. Les fonctionnaires paient eux-mêmes les frais du cours auquel ils consacrent plusieurs heures de leur temps chaque année. Les responsables du cours ont souligné que les participants ont montré une assiduité remarquable et que durant plusieurs soirs on a enregistré une présence totale dans certaines sections.

"Les Ateliers de la fonction publique" reprendront dès l'automne prochain.

## Les collets blancs

(Suite de la page 6)

préalable les questions suivantes:

a) Les effectifs humains du milieu considéré ont-ils effectivement le désir de se syndicaliser?

b) Les conditions concrètes de l'entreprise ou du milieu favorisent-elles ou contrecarrent-elles la syndicalisation?

c) La législation a-t-elle évolué au point de permettre la syndicalisation légale d'un milieu spécifique?

d) Le mouvement syndical est-il prêt lui-même à accepter la responsabilité d'organiser syndicalement un milieu spécifique?

Pour plus de clarté dans la détection des problèmes, nous allons procéder à un examen de détail sommaire de chacun des secteurs de la classe moyenne nouvelle énumérés, en distinguant entre les deux cadres généraux d'activité professionnelle: le domaine de l'administration publique et le cadre de l'initiative privée.

Le schéma d'analyse sera le suivant:

A) Domaine de l'administration publique

1. Professionnels salariés
2. Techniciens
3. Personnel de direction
4. Fonctionnaires collets blancs

B) Cadre de l'initiative privée

1. Services sociaux privés et volontaires
2. L'entreprise économique
  - a) professionnels salariés
  - b) Techniciens
  - c) Intermédiaires administratifs
- d) Collets blancs

3. Cas spéciaux des employés du commerce

## GRANBY

# Affiliation: Yes! Assimilation: No!

Declaration by Roger Mathieu, general president of the C.C.C.L. at a study session of the Central Council of Granby.

"Affiliation of the C.C.C.L. to the Canadian Labor Congress (CLC) would be an excellent move in itself, providing it does not develop into total assimilation of our labor movement".

This was the statement made by the general president to members gathered for a study session in the Windsor Hotel in Granby and held under the patronage of the Central Council of that city.

Mr. Mathieu then explained how the C.C.C.L. Annual Convention looked at the problem in September of this year.

The fact that the conven-

tion delegates decided after long discussions to name a committee of 15 members and to give them a free hand to negotiate with the CLC, indicates the principle of affiliation is admitted by the vast majority of C.C.C.L. members.

And the second fact, the necessity of negotiations also indicates on the other hand that the convention wanted to avoid assimilation of the C.C.C.L. by the CLC which would mean the disappearance of our labor movement.

"Our movement" said the president "retains its own

ideas which are right and to which it intends to hold".

"We wish to spread this widely and to have it beam the aim of personal contacts with the Canadian workers".

During the course of the study sessions which dealt with the problems of affiliation and the deconfessionalization of the C.C.C.L., the militants of Granby had the opportunity of learning more adequately of the facts concerning these two questions.

They also had the occasion to form an opinion and to learn those of other union brothers.

## SOREL

# AN OLD PROBLEM — WHO PAYS FOR THE DELAYS

Failure of spokesmen to bring an end to the strike at Sorel Industries once again shows the existence of a knotty problem in relation to retroactivity.

In effect the company offered an increase retroactive to May 1, 1958, while the labor contracts expired over a year ago.

No one will be surprised that the strikers, with a 90 per cent majority, taken during a secret vote, rejected the company proposition.

What is more easy, if we

give employers this opportunity to drag out negotiations for the longest possible period, which in turn save them money at the workers' expense?

Against paying partial retroactivity, we can name authorities, who are not exactly union members, like Mr.

Maurice Duplessis, for example.

The premier has declared publicly that retroactivity should always cover the entire period of time spent in negotiations.

If Mr. Duplessis admits this it would be at least very backward to offer contestation.

## SAGUENAY

# Contracts Signed With Co-Op Chain Stores

The Employees' Union of the Co-Operative Chain Stores of Saguenay have reached an understanding with their employers, The Saguenay Co-Operative Chain Stores on the terms for the signing of a collective labor agreement for hourly-rated workers and another for office employees. After negotiations which lasted nine months during which time threatened breakdowns occurred during arbitration were finally brought to a conclusion when an agreement was realized between both parties.

Mention should be made of the skilled and sustained efforts of the Conciliators, Messrs Leonce Cliche and Lucien Delisle, to bring both sides to an understanding.

Without their efforts it is more than probable that a deadlock would have taken place and we wish to extend our thanks for their fruitful work.

Both contracts will remain in force for one year from May 1 1958 and the workers will be given a five-cent hourly increase retroactive to last May 1. Another hourly boost of five cents retroactive to November 1 and finally a reduction of 2 hours in the weekly work hours with full compensation from November 10 1958.

The employees have also obtained an extra paid half-holiday which brings the yearly total to 6½ paid holidays with two weeks paid vacations after five years service.

All employees shall be considered as permanent workers after six months service replacing the former waiting period of 8 months.

In addition the union and patronal party have reached an agreement for the regulation of the case of 18 employees who were under suspension since the 9 of December.

The employers have agreed to take the 18 employees back immediately without any loss of seniority and without any men-

tion of the incident being made in their personnel records.

The Co-operative Chain did not pay these workers the two day's pay they lost, but the union decided unanimously to pay these workers who led the fight for all the employees.

Messrs Joseph Bouchard, Jean Joseph Savard, Louis Tremblay, Paul Aurele Bouchard, Xavier Fortin and Bertrand Michaud represented the Co-operative Chain Stores while union was represented by Robert Auclair, legal counsel, Messrs Benoit St. Pierre, president of the local union, Fernand Duchesne, secretary, Aurelien Duchesne, Clement Veer, Raymond Girard and Leonidas Dallaire, negotiators.

# Happy New Year 1959!

In formulating the Season's Greetings this year, our first thoughts are for those working-class families affected by unemployment. We all know that there are, unfortunately, a great many such families, and that the holidays will be saddened for too many parents and children by want and often by abject poverty.

I hope that the people of Canada and all their leaders will be conscious of this scandal and will use every possible means to prevent its repetition next year.

After all, what meaning could the good news brought by the Saviour have if the Christians of 1958 were to accept, without batting an eyelid, unjust suffering on the part of a large section of the population in such a rich country.

For the New Year, I wish all workers peace, happiness and prosperity, as well as the pursuit of the action they have undertaken for greater justice and charity.

As for the rulers, legislators, employers and others who have tried to check union activities in 1958, my fervent hope is that they will come to realize, in 1959, the importance and the urgency of loyal co-operation with the labour movement.

To the civil and religious authorities and to all who have shown an understanding and who have supported union efforts in 1958, our best wishes for the New Year.

To those union officials and members who give so generously of themselves for the advancement of the working classes, our most sincere wishes for ever more fruitful union activities and for a greater measure of joy and security in their family life and in their work.

Roger MATHIEU,  
General President of the  
Canadian and Catholic  
Confederation of Labour  
(CCCL)

## SHIPYARD NEWS & VIEWS

### Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

#### Greetings

The Executive Committee of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. has asked this column to extend best wishes to all members and their families for a healthy and prosperous New Year.

If you are driving during the holiday season, drive as if your very life depended on it.

It does!

\* \* \*

#### Christmas parties huge success

The Marine Division and the Service and Stores Departments held their annual Christmas Tree Parties last Saturday (December 20) the former in the morning and the latter in the afternoon.

Large crowds attended both parties and the children had a glorious time being presented gifts, souvenirs and refreshments.

A special "thank you" is offered to the organizers and the different committees who worked so hard to make the parties a wonderful success.

\* \* \*

#### Notes accident record

The company has been awarded a "no lost time" accident certificate for the month of October.

And that bright crack about not very many working in the plant during the month of October does not alter the fact that statistics show that during this particular month over 175,000 man hours were worked.

Congratulations are in order despite any "flip-quips".

\* \* \*

#### On the loose again!

A few months ago this column was advised that the owner of the white Meteor car was speeding and driving recklessly in the yard and endangering the lives of employees.

After warning was given this

individual he curbed his speed mania for some time.

But the speed urge proved greater than the warning he received from his superiors and recently he crashed head-on into a Royal Canadian Navy car in the yard causing considerable damage to his own and the Navy's car.

Will he be given another stiff reprimand or will his senseless driving kill or maim some innocent worker?

At least somebody in authority should act immediately before a tragedy occurs.

\* \* \*

#### Foreman creates paradox!

A certain Foreman in the shed is always threatening workers with dismissal when he finds them standing around the salamanders trying to warm up during a bitter cold snap. But he seems to forget all the time he spends in close proximity to the the salamanders in the "hole in the wall".

\* \* \*

#### A new benefit

The Union of Electrical Workers in New York are negotiating for a new type of advantage for its members from Westinghouse and General Electric Companies.

In asking for 80 per cent benefits for workers who are laid off, the union also seeks partial benefits for workers on short work weeks.

And according to the latest weekly survey conducted by the National Bureau of Business Affairs in the United States well over 50 per cent of the wage settlement covered provide for pay increases of over 10 cents an hour.

For the preceding 33 weeks of 1958, about 48 per cent of the labor contracts gave raises of 10 cents an hour or more.

## UNIONISM ON THE MARCH

# T.V. Producers Organized At Radio-Canada

First meeting held with Gerard Picard, Pierre Vadboncoeur, Jean Robert Gauthier and Paul Emile Petit. A rumor that had been circulating for several weeks, has now been confirmed that producers of Radio-Canada will soon have their own profes-

sional union. Two weeks ago of a total of 83 producers, 62 had signed union application cards. Organization is thus well advanced and the members of the new union are confident that all the remaining producers will form part of the new union.

It is therefore most probable that the television program you watch tonight or tomorrow night are being produced by one of your union brothers.

At present it is a little early to make known the identity of the union promoters, but an executive will be elected without delay.

And what made it possible for the organization of a union

which has been long overdue?

"No doubt we have been favored" said one of the first producers who signed a union card, "that the negotiating of individual contracts were found less difficult than in former years".

"We have been considering for a long time and the recent difficulties helped to accomplish the rest".

The first meeting of the newly organized union was held in the Red Salon of the Windsor Hotel in Montreal, and the following union officers were invited to attend: Messrs Gerard Picard, president of the C.C.C.L. National Metal Trades Federation, Pierre Vadboncoeur and Jean-Robert Gauthier, union technical advisers and Paul-Emile Petit, organizer

## What's The Reason For A Special Deduction?

The C.C.C.L. Confederal Assembly at its meeting on November 15 last, held in Quebec, decided unanimously by membership decision to decree a special deduction which would permit the C.C.C.L. to meet its urgent obligations and to put it in a position to continue to defend the workers efficiently. The amount of the special deduction was fixed at \$3.00 per member of all local unions affiliated to the C.C.C.L., excepting members of public service unions whose deduction was set at \$2.00. Public services include employees of municipal and scholastic corporations and hospital employees.

The deduction should be turned over to the Treasurer of the

C.C.C.L. from now until next May 31.

All workers are justly proud of the C.C.C.L. which is both a militant and combantant labor organization. For several years it has been the advance-guard in the fight for emancipation of labor. And despite all obstacles it jealously holds to this tradition.

But just because it has followed its aim to free the workers from economic and social injustice and subjections, the C.C.C.L. has made many enemies who are constantly harassing it.

The big financial interests who were in the habit of exploiting the workers under the guise of "docile manual labor

at the cheapest price" in the province of Quebec saw our movement with an evil eye.

They preferred more prudent unions. And as these "big interests" have puppets in nearly all spheres of society, the C.C.C.L. met its obstinate enemies in places, where normally it should have found a sympathetic ear.

It is not surprising that the C.C.C.L. has to continually fight on many fronts. These - fronts are organization, illegal firings of workers for union activities, appearances before the Labor Relations Board, arbitration tribunals and in many cases work stoppages.

For the past two years the C.C.C.L. has spent two million dollars to defend workers who

were on strike or who were in judicial court cases.

If the C.C.C.L. and its officers had the capitalistic spirit, they would have refused to fight and abandoned the workers.

If this had been done huge sums of money would have been accumulated and would have assured the security of union officers and permanent locals and at the same time create a reputation for wisdom from the "big bosses" but as you know a like reputation is often unearned.

But the workers realize that this would not be the way their union would work. They have been and are still being exploited, and are well aware that they can depend on their labor movement to liberate them from their servitude.

If we wish our movement to remain free we must furnish it with the financial means to keep

on defending the workers efficiently and we cannot go to the employers or to the government for this kind of support.

We urgently appeal to officers and militants of the C.C.C.L. union for their support in this emergency.

#### Not a Gift, but Support!

It would be easy, profiting by the present holiday season, to ask for this special deduction from members of the C.C.C.L. labor movement.

This could be done "in spirit with the times" but this would not be exact. Your union is not asking for a gift, but for needed support.

And this support is asked while keeping in mind your vital interests and future welfare.

We have full confidence that militant members of the C.C.C.L. will not delay or hesitate in answering this urgent appeal.